

Communiqué de presse

Baromètre financier 2011 des communes et des communautés :
Dans un contexte de crise, des élus déterminés à maintenir leurs investissements et attentifs à la stabilisation de la pression fiscale

Paris, le 22 novembre 2011

Les résultats du baromètre financier 2011 des communes et des communautés ont été présentés ce jour par Philippe Laurent, vice-président de l'AMF et maire de Sceaux ainsi que par Cédric Mignon, directeur de la banque du développement régional des Caisses d'Épargne au sein du groupe BPCE, dans le cadre du 94^{ème} Congrès des maires et des présidents de communautés de France. Réalisé par l'institut CSA, à l'initiative de la Caisse d'Épargne et de l'Association des maires de France, ce baromètre témoigne de la volonté des élus de maintenir et développer les investissements tout en stabilisant la pression fiscale.

Dans un contexte de crise économique, le principal objectif des maires reste le développement des investissements, même si l'on constate un léger recul par rapport à 2010 (51 % contre 56 % en 2010). Ce recul est particulièrement important dans les communes de plus de 10 000 habitants, qui priorisent la stabilisation de la pression fiscale (54 % des communes de plus de 20 000 habitants) et la limitation ou la réduction des dépenses (69 % des communes de 10 000 à 19 999 habitants). Pour les présidents de communautés, la limitation ou la réduction des dépenses constitue l'objectif principal et la réduction de l'endettement un sujet de préoccupation en progression de 8 % par rapport à l'an dernier.

Stabilité des dépenses de fonctionnement

Les maires comme les présidents de communautés ont déclaré anticiper une stabilité de leurs dépenses de fonctionnement. Pour 35 % des maires et 24 % des présidents, les dépenses d'entretien du patrimoine et des équipements augmenteront en 2012, tout comme les dépenses sociales et scolaires (pour 30 % des maires interrogés et 17 % des présidents).

Un niveau d'endettement satisfaisant

Comme en 2010, les maires jugent satisfaisant le niveau d'endettement de leurs communes à une large majorité (69 % en 2011 contre 67 % en 2010) et 26 % des élus communaux estiment que leur commune peut s'endetter davantage, chiffre à la hausse par rapport à 2010 (22 %). Par conséquent, le nombre d'élus qui considèrent que leur commune est trop endettée est en baisse, passant de 10 % en 2010 à 5 % en 2011.

Les maires ont évolué dans leur vision concernant l'épargne de leur collectivité. Alors qu'en 2010, ils privilégiaient nettement la constitution de réserves afin de financer de futurs investissements (49 % contre 33 % en 2011), on constate en 2011 un intérêt pour l'investissement immédiat. Dans les mêmes proportions que l'an dernier, les élus souhaitent maintenir ou augmenter la part d'autofinancement des investissements. Les communes de 5 000 à 10 000 habitants plébiscitent à 72 % cette approche.

Sur le thème d'actualité de l'accès au crédit des collectivités locales, la majorité des élus interrogés estime avoir bénéficié d'une offre bancaire équivalente. Cependant, 21 % des maires et 30 % des présidents qui ont emprunté en 2011 ont constaté une diminution de l'offre bancaire par rapport à 2010.



Sur le même thème, 34 % du total des maires ne se prononcent pas. La baisse de l'offre semble particulièrement toucher les collectivités de grande taille ; 60 % des maires de communes de plus de 20 000 habitants indiquent ainsi avoir subi une diminution de l'offre et aucun d'entre eux une augmentation.

Les investissements prioritaires des collectivités locales : la voirie, l'urbanisme et le logement, ainsi que le secteur scolaire et périscolaire

Selon les maires, le domaine nécessitant le plus d'investissements reste la voirie (pour 52 % d'entre eux, soit le niveau de 2009 après une progression à 57 % en 2010). Les maires de communes de plus de 10 000 habitants mettent l'accent sur les investissements en faveur de l'urbanisme et du logement (54 % des communes de plus de 10 000 habitants et 45 % des communes de plus de 20 000 habitants). Le secteur scolaire et périscolaire reste également un axe d'investissements fort (22 % des maires et 19 % des présidents

Comme l'an dernier, les investissements en matière de développement durable prioritaires pour les maires sont l'amélioration des systèmes de distribution d'eau (42 %) et la rénovation thermique des bâtiments (41 %).

Le trait marquant de l'année 2011 demeure la forte progression de la mise aux normes des stations d'épuration, à 33 % contre 24 % en 2010.

Dans un contexte de gel des dotations, plus d'un quart des maires (27 %) et un quart des présidents de communautés affirment avoir diminué leurs investissements en 2011 en raison de la réforme financière et fiscale. Pour les communes, ces diminutions touchent la voirie (43 % des maires concernés), l'urbanisme et le logement (23 %) et le scolaire/périscolaire (14 %).

A propos du baromètre financier des communes et des communautés :

Le baromètre financier des communes a été créé conjointement par l'Association des maires de France (AMF) et la Caisse d'Épargne dans le cadre d'un partenariat conclu en 1997. Il a pour objectif de suivre, sur plusieurs années, l'opinion qu'ont les maires et présidents de communauté de la situation financière de leur commune ou communauté et de son évolution. Le baromètre financier 2011 des communes et des communautés est issu d'une enquête réalisée par téléphone du 29 août au 9 septembre 2011 auprès d'un échantillon représentatif de 503 maires et 101 présidents d'EPCI stratifiés selon la taille des collectivités et la région d'origine. Il est réalisé par le département Opinion-Institutionnel de l'institut CSA.

A propos de Caisse d'Épargne :

Les 17 Caisses d'Épargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 27 millions de clients, elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Épargne font partie du Groupe BPCE, issu du rapprochement des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires.

A propos de l'Association des maires de France :

Fondée en 1907, reconnue d'utilité publique en 1933, l'Association des maires de France permet aux élus municipaux d'être représentés par un interlocuteur fort, unique et pluraliste, défendant les intérêts communaux et intercommunaux au niveau national. Son action repose sur un réseau de plus de 36 000 adhérents, dont 1 500 présidents de groupements intercommunaux.

Contacts presse :

BPCE – Caisse d'Épargne

Christophe Gilbert : 33 (0)1 40 39 66 00

GSM : 06.73.76.38.98

christophe.gilbert@bpce.fr

www.bpce.fr

Association des maires de France

Marie-Hélène Galin : 33 (0) 1 44 18 13 59

mhgalin@amf.asso.fr

www.amf.asso.fr